

Le Petit Briacien

N° 180 - JANVIER-FÉVRIER 2023

Edito LE JOURNAL MUNICIPAL DE SAINT BRIAC SUR MER



A nouveau les vœux pour la nouvelle année s'inscrivent dans un contexte étrange, cette fois celui de la guerre en Ukraine dont les effets locaux et planétaires dramatiques s'ajoutent aux incidences de la crise climatique qui déjà pèse sur

notre avenir. Pour chacune des communautés humaines que nous constituons à l'échelle locale, les conséquences subies de ces crises sont directement perceptibles.

Cette nouvelle année sera donc l'occasion pour chacun d'entre nous d'apporter à sa manière une contribution à ces situations, par des gestes personnels qui, ajoutés les uns aux autres, auront des effets positifs. Je vous souhaite donc, au nom du conseil municipal et en mon nom personnel, une année 2023 remplie de ces projets individuels et collectifs, et bien sûr remplie aussi de joies familiales et de satisfactions personnelles.

Dans une période qui depuis trois ans s'avère particulièrement difficile, la commune a choisi une politique d'investissement ambitieuse, destinée à mieux répondre aux besoins des Briaciens, à préparer l'avenir et à maintenir en état un patrimoine remarquable.

L'année 2022 a été l'occasion d'accueillir de nombreux nouveaux habitants, et notamment tous ceux qui sont maintenant installés dans les vingt nouveaux logements situés

pour la moitié d'entre eux rue de Saint Lunaire et pour l'autre moitié rue des Ecoles.

2022 a aussi permis le retour de nombreuses activités associatives, l'organisation de rendez-vous traditionnels comme ceux de Saint Briac en Musique ou de la Saint Simon, la création de nouvelles manifestations comme celles du centre qui se sont tenues au début de la rue du commandant Thoreux, ou celle du concert organisé sur le site du Châtelet face à l'embouchure du Frémur.

Les enfants ont fait l'objet d'une attention toute particulière. L'augmentation du nombre d'élèves scolarisés dans la commune a conduit à l'ouverture d'une nouvelle classe à l'école des Cap Horniers et à des modifications de l'offre périscolaire. Ainsi, des adultes, plus nombreux, encadrent des activités étoffées dans un nouveau cadre administratif : l'ALSH « Cap à l'Ouest » ouvert à l'ensemble des enfants.

A la médiathèque aussi, les services offerts ont été étendus à partir de la rentrée de septembre 2022, grâce à la mobilisation des bénévoles et au recrutement d'une deuxième médiathécaire.

La dynamique économique ne s'est pas démentie, en particulier avec l'ouverture de nouveaux commerces et la rénovation de certains qui proposeront en 2023 de nouvelles offres. En vue de la poursuite de l'activité librairie-presses et non de l'installation d'une agence immobilière, l'Encre marine (qui avait

été mise en vente en janvier 2022 et non en décembre 2021 comme indiqué précédemment) fait l'objet d'une procédure de préemption, comme cela avait été annoncé et ainsi que le conseil municipal en a délibéré.

Pour 2023, le chantier de l'extension du restaurant scolaire pourrait démarrer au printemps, celui de l'enfouissement des réseaux rue du commandant Thoreux à la rentrée de septembre et celui de la restauration de l'église à l'automne. L'actualisation de la programmation pluriannuelle des investissements, approuvée par le conseil municipal en janvier 2022 pour un total de près de 10 M€ de dépenses, prévoit maintenant 12M€ de 2022 à 2026, soit un volume d'investissement très élevé qui sera soumis au conseil municipal début 2023 après avoir été présenté en commission fin 2022.

L'année 2023 est donc d'ores et déjà remplie de projets pour Saint Briac et les Briaciens. Je souhaite qu'elle soit, pour vous aussi, constructive et heureuse.

A nouveau, très bonne et très belle année 2023 pour vous-même, pour vos familles et pour vos proches. Une année d'espérance, de santé préservée, de perspectives concrétisées.

Vincent Denby Wilkes
Maire de Saint Briac



Saint Briac
sur-mer

Place Tony Vaccaro, 35800 Saint Briac-sur-Mer
Tél. 02 99 88 32 34 - Fax 02 99 88 39 35
mairie@saintbriac.fr - www.saintbriac.fr

Mairie de Saint Briac

Horaires d'ouverture :
du lundi au vendredi de 8h30 - 12h15 / 15h - 17h15



SUIVEZ-NOUS
SUR FACEBOOK

VIE COMMUNALE

L'évolution de la programmation pluriannuelle des investissements (PPI) et les perspectives budgétaires pour 2023

La PPI pour 2022-2026 votée en janvier 2022 doit être réactualisée à intervalle régulier.

Présentée en commission finances en décembre, la PPI actualisée présentée ci-après fera l'objet d'une nouvelle mise à jour en février, avant passage en conseil municipal.

L'actualisation à fin 2022 fait apparaître une augmentation des dépenses prévisionnelles d'investissement d'environ 2,2 M€. Ce ne sont plus 9,8 M€ d'investissements qui sont programmés pour 2022-2026 mais 12 M€.

Les postes de dépenses d'investissement qui évoluent le plus sont la restauration de l'église, du fait notamment de constats complémentaires sur l'état des maçonneries, des charpentes et des toitures, et l'extension du restaurant scolaire, auxquels il faut ajouter la préemption de la librairie-presserie qui sera portée provisoirement par l'EPFR mais qui devra faire l'objet au final d'un achat par la commune.

Pour les recettes d'investissement, les subventions attendues pour l'église et le restaurant scolaire seront plus élevées qu'initialement prévu. Le total de

ces subventions et les remboursements de TVA devraient permettre de dégager 1 M€ supplémentaire de recettes.

De même le montant de l'autofinancement permis par la maîtrise des dépenses de fonctionnement devrait être supérieur de 1 M€, en passant de 3 à 4 M€. Un emprunt d'environ 244 000 € devrait être nécessaire pour compléter le financement de l'acquisition de la librairie-presserie.

Enfin le projet de la reprise de la maison médicale et de son extension par le CCAS va pouvoir reprendre. Il était bloqué par un problème d'urbanisme lié à l'ancienne ZAC des Tourelles, qui a maintenant été réglé

De son côté, le budget de fonctionnement devrait permettre de dégager ce 1M€ supplémentaire d'autofinancement (dont 700 000 € sont déjà acquis au titre de 2022 et 2023).

L'évolution des recettes de fonctionnement sera assurée prioritairement par les recettes fiscales qui vont croître du fait de la révision des valeurs locatives. La loi de finances pour 2023 prévoit en effet une augmentation de 7%, qui se traduira directement sur les avis d'imposition, celui de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires, et celui de la taxe sur le foncier bâti.

Pour le foncier bâti, à l'évolution de 7% sans augmentation des taux, s'ajoutent :

-d'une part l'augmentation de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) qui est prévue par la CCCE (pour Saint Briac le taux de la TEOM augmentera de 6%),

-d'autre part la création de la taxe GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations) elle-aussi décidée par la CCCE,

-enfin éventuellement la part communautaire du foncier bâti : la CCCE pourrait décider de l'introduction dans ses ressources fiscales d'une part de taxe foncier bâti alors que son taux actuel pour la CCCE est aujourd'hui de zéro.

Le total de l'avis d'imposition pour le foncier bâti devrait donc augmenter d'environ 8 %, la commune ne prévoyant pas d'augmentation du taux communal.

Ces orientations seront encore affinées au début de l'année 2023 puis soumises au conseil municipal.

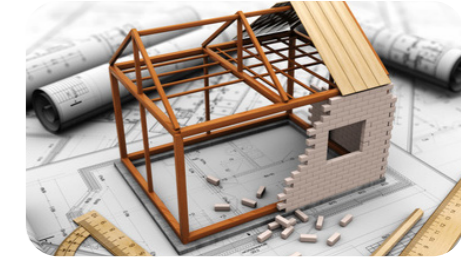


PPI 2022-2026 (TTC) 05.12.2022

Dépenses	2022	2023	2024	2025	2026	Totaux
Eglise - AMO	6 300					6 300
Eglise - MO	87 210	42 570	23 220	18 840		171 840
Eglise - SPS - CT - diagnostics divers		10 000	10 000	10 000		30 000
Eglise - Travaux		550 000	1 500 000	850 000		2 900 000
Eglise	11 550	12 750				3 108 140
Bd de la Houle - MO / SPS (960)	11 550	12 750				24 300
Bd de la Houle - Travaux	235 000					235 000
Bd de la Houle	19 423	384 760				259 300
Belles Noées voie piétonne - MO	19 423					19 423
Belles Noées voie piétonne- Travaux		384 760				384 760
Belles Noées pluviales - MO	15 202					15 202
Belles Noées pluviales - travaux		253 373				253 373
Mission complémentaire loi sur l'eau Belles Noés		6 000				6 000
Belles Noées	12 000	32 100	50 000			678 759
Extension restaurant scolaire et periscolaire - MO	12 000	32 100				44 100
Extension restaurant scolaire et periscolaire - SPS - CT - diagno	8 000	3 000				11 000
Extension restaurant scolaire et periscolaire - travaux		562 800				562 800
Extension restaurant scolaire et periscolaire	22 320	1 000 000				617 900
MO Salle omnisports		22 320	50 000			72 320
Extension salle omnisports - travaux			1 000 000			1 000 000
Extension salle omnisports	340 000					1 072 320
Vigie	340 000					340 000
Travaux Vigie			50 000			50 000
Vigie	122 400					390 000
Voirie Boulevard de la mer		122 400				122 400
Aménagement rue du Commandant Thoreux + MO + Géomètre			30 000	150 000		180 000
Ville Brunet voie piétonne			150 000			150 000
L'encre marine	20 000				300 000	320 000
Aménagement parking foyer logement					200 000	200 000
Passage LED éclairage public		120 000				120 000
Divers	8 351					8 351
Dame Jouanne	8 351					8 351
Rue des préaux		102 342				102 342
Bd de la mer		276 217				276 217
Rue du Cdt Thoreux			304 000			304 000
Rue des écoles / Haye / Salinette / Nay / Mare Hue / Souris				273 697		273 697
Rue du Moulin / Rue des Vaquantes					154 849	154 849
Rue de la ville Brunet - Chemin de la Jeaniette					265 000	265 000
Effacement de reseaux	110 000	100 000	100 000	100 000	100 000	510 000
Entretien batiments	110 000	100 000	100 000	100 000	100 000	510 000
Voirie	45 000	200 000	200 000	250 000	300 000	995 000
Acquisition de matériel	130 000	50 000	50 000	50 000	50 000	330 000
Acquisition vehicule		20 000				20 000
Cimetière - colombarium + reprise concession	11 500	40 000		20 000		71 500
Dépenses courantes	211 000	351 800	360 600	314 400	321 200	1 926 500
Amortissements d'emprunts	211 000	351 800	360 600	314 400	321 200	1 559 000
Total dépenses	1 250 536	3 282 432	3 827 820	2 036 937	1 691 049	12 088 774
Recettes	2022	2023	2024	2025	2026	TOTAL
Solde n-1	327 000	1 865 000	3 080 341	893 732	660 278	4 014 000
Virement fonctionnement	1 014 000	900 000	700 000	700 000	700 000	4 014 000
FCTVA	121 000	103 678	382 811	474 483	217 326	1 299 298
Taxe d'aménagement	110 000	90 000	90 000	90 000	90 000	470 000
DETR - Bd de la houle	28 282					28 282
DETR - Belles noées	9 000	83 445				92 445
Batiment periscolaire - DETR-DSII-CAF		312 350				312 350
DETR - Voie piétonne ville brunet			30 000			30 000
DETR - Eglise		120 000				120 000
Subvention église (CG35, Région, DRAC)		200 000	200 000	150 000		550 000
Amendes de polices	24 624					24 624
Subventions diverses matériel	5 139					5 139
Fond de concours CCCE		200 000				200 000
Subventions	400 000					1 362 839
Caserne						400 000
Maison médicale		370 000				370 000
BRS 145 €/m² - rue de Verdun 816m²		118 300				118 300
BRS 145 €/m² - chemin des Tourelles 1644 m²			238 400			238 400
BRS 145 €/m²				145 000		145 000
Cessions	1 100 000	2 000 000		244 000		3 344 000
Emprunt	3 139 044	6 362 773	4 721 552	2 697 215	1 667 604	12 088 837

Emprunt 2022 : Acquisition Vigie + Effacement de réseaux Boulevard de la mer + Belles noées
Emprunt 2023 : 2 000 000 € travaux église

Informations administratives



Permanence de l'architecte conseil de la commune

Mme SAGLIO, architecte conseil de la commune, peut vous apporter un conseil pour toutes demandes d'autorisation d'urbanisme. Vous venez d'acheter, vous avez un projet de construction, de restauration, d'extension, de modification des façades ou autre, venez la rencontrer en amont du dépôt du dossier.

La permanence se fait à la mairie le jeudi après-midi et la prise de rendez-vous auprès du service urbanisme, au 02 99 88 92 92

Les documents à apporter (sous format papier) lors du rendez-vous sont : photos de l'environnement, photos et plans du bâtiment, extrait du cadastre et extrait du PLU de la zone concernée.

Date des permanences début 2023 : jeudi 5 et 19 janvier, 2 et 23 février 2023

Navette estivale 2023

L'été 2023 permettra à nouveau de disposer d'une navette gratuite pour se déplacer dans Saint Briac.

Les dessertes seront élargies de façon à reprendre des circuits qui avaient été mis en place en 2020 et 2021.

Le type de véhicule retenu par la commune est un véhicule léger neuf places qui n'existe pas à ce jour en version électrique. Le modèle de 2022, à l'autonomie insuffisante, présentait un inconfort pour les usagers du fait de suspensions inexistantes et n'a donc pas été retenu. Pour la saison 2023, la commune disposera de deux véhicules thermiques nouvelle génération loués à une entreprise de transport. Pour les années suivantes, une nouvelle offre électrique permettra certainement de recourir à un véhicule écologique.

Deux circuits seront en mis en place, l'un du côté nord avec notamment la desserte des Tourelles et du chemin de la Souris, l'autre du côté centre et sud avec notamment la desserte du Pont Laurin et de la rue du chemin.

Les artistes à Saint Briac en 2023 : les appels à candidature

La commune prépare les expositions de la saison 2023 aux Halles, au Presbytère et au Nessay.

Les appels à candidatures figurent depuis longtemps sur le site internet de la commune.

Le cadre général des propositions est rappelé ci-dessous.

Pour exposer aux Halles : il faut envoyer un dossier de candidature avant

le 7 janvier 2023 comprenant : un CV artistique, un dossier de presse, les techniques et supports utilisés, un porte-folio, les dimensions des œuvres. Chaque dossier est étudié (sauf les dossiers incomplets) par une commission courant janvier et la décision est notifiée début février.

Les expositions aux Halles donnent lieu au paiement à la commune d'une location ; les artistes sont autorisés à y vendre leurs œuvres.

Lien : <https://www.saintbriac.fr/medias/sites/3/2022/09/Formulaire-exposant-Halles-2023.pdf>

Pour exposer au Presbytère : le dossier de candidature, doit comprendre les éléments suivants :

- une note d'intention permettant d'évaluer la compréhension du projet et la motivation du candidat
- le projet artistique correspondant à la commande : Le thème pressenti, la sélection d'œuvres, leur typologie, leurs matériaux...

- les références du candidat en termes de projet similaire ou organisation d'expositions.

- intérêt artistique et culturel.

Les critères de notation se feront au regard des éléments suivants :

- les références du candidat, notamment sur d'éventuelles prestations similaires (5/20).

- la pertinence de la thématique (8/20).

- l'intérêt de l'exposition au niveau patrimonial et culturel (7/20).

Date limite de dépôt des candidatures : 15 janvier 2023 -Sélection du candidat pour le début février 2023.

L'utilisation des salles est gratuite, les œuvres ne peuvent y être vendues.

Lien : <https://www.saintbriac.fr/medias/sites/3/2022/09/Appel-Projet-Presbytere-2023-1.pdf>

Pour être sélectionné pour l'exposition « Air de fête jeunes talents » au Nessay :

La commune de Saint-Briac propose pour l'été 2023 à un ou deux jeunes photographes d'art (première ou l'une des premières expositions de l'artiste) d'investir le parc du Nessay, pour une exposition photographique, sous la forme de photos sur panneaux, fixés aux grillages du parc qui offre un paysage exceptionnel et constitue une promenade très fréquentée.

Date limite de dépôt des candidatures : 31 janvier 2023

Sélection début mars 2023

Lien : <https://www.saintbriac.fr/nessay-2/>

TRAVAUX ET AMÉNAGEMENTS

La restauration de l'église

Les études d'Avant-Projet Sommaire, réalisées au cours de l'été 2022, ont confirmé la nécessité de réaliser les travaux identifiés dans le cadre du diagnostic initial que nous vous avons pré-

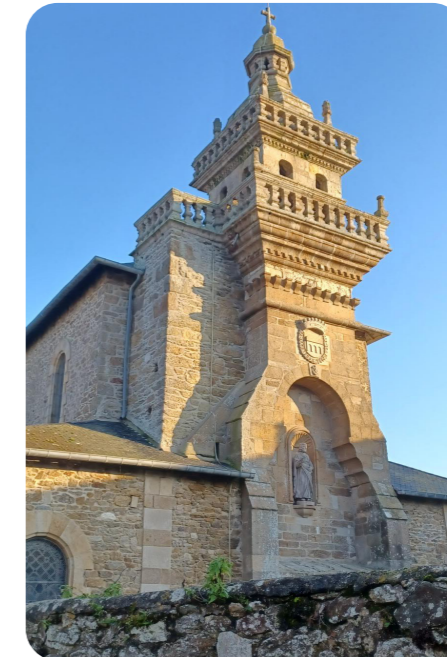
senté début 2021. Elles ont également mis en évidence certains postes de travaux non chiffrés mais nécessaires à la conservation du patrimoine, tels que le rejointoiment des murs sur toute leur hauteur, le traitement des pieds de murs tant à l'intérieur qu'à l'extérieur afin de limiter les remontées d'humidité, le réfection complète de l'électricité et du chauffage... Le phasage envisagé, à savoir la rénovation en priorité des extérieurs et du clocher suivi des travaux intérieurs, a été confirmé.

La préparation de cet important chantier atteint maintenant l'étape de l'Avant-Projet Définitif qui va permettre de finaliser le contenu des travaux à effectuer, de solliciter les différentes autorisations de travaux (Autorisation de Travaux sur Monument Historique, Etablissement Recevant du Public, Sécurité Incendie...), de déposer les demandes de subventions auprès de l'Etat, de la Région et du Département, de préparer les appels d'offres des entreprises. En effet, l'église est classée partiellement Monument Historique du fait du clocher qui date du XVI^e siècle et fut classé MH par arrêté du 28 janvier 1908. C'est aussi à ce stade que nous allons pouvoir lancer une souscription publique.

Les délais pour l'obtention des autorisations et la sélection des entreprises s'étaleront sur plusieurs mois. Le chantier pourrait démarrer en septembre 2023 pour une durée de 24 à 30 mois. Il durerait donc jusqu'à la fin 2025

Le budget total sera de 3 M€, somme qui inclut les travaux de restauration du clos et couvert y compris le clocher dans une première tranche et ceux de rénovation de l'intérieur de l'édifice dans la seconde tranche.

Outre les coûts d'installation du chantier et des échafaudages en extérieur et en intérieur, les postes de dépenses concerneront notamment les interventions suivantes :



a) restauration du clos et couvert - clocher

- le rejointoiment des murs extérieurs sur la totalité de la hauteur de l'édifice avec notamment la purge des joints en ciment qui accélèrent le processus de dégradation des maçonneries, et le

- remplacement des pierres altérées
- la reprise d'une partie des charpentes en lien avec les travaux de couverture
- la rénovation complète des couvertures en veillant si cela est possible au réemploi des ardoises en bon état, et le remplacement des gouttières existantes et descentes d'eau pluviale
- la poursuite des modifications du revêtement de voirie en pied de murs côtés nord et ouest pour contribuer à l'assainissement du bâtiment et une meilleure gestion des eaux pluviales

- la restauration de toutes les portes d'accès à l'édifice

- la rénovation complète du clocher qui impliquera des traitements spécifiques, et des remplacements de pierres notamment au niveau des balustres. Ces travaux prévoient également la remise en état de l'escalier et des grilles du beffroi, la sécurisation des accès.

b) rénovation intérieure

- la création d'un chemin de circulation sécurisé sous la toiture, au niveau de la charpente y compris un accès au chevet, pourra permettre les visites de contrôle et de maintenance

- la réparation de l'arc doubleau du chevet, qui surplombe le retable dans le chœur et menace de tomber, viendra consolider cette partie de l'édifice

- la rénovation partielle des sols notamment au droit des murs en vue d'assainir le bâtiment

- la reprise complète des peintures y compris la rénovation des parements

bois dans la partie basse des murs
- la mise en conformité des installations électriques y compris la rénovation de l'éclairage et la modification du système de chauffage
- la création d'une ventilation naturelle à la base des vitraux afin d'éviter les phénomènes de condensation
Ce programme de travaux fera l'objet de nouvelles présentations détaillées en Conseil Municipal et sur le site internet de la commune au fil des mois.

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Départ de la crèche Mobydouce

La commune de Beaussais-sur-mer a quitté le territoire de la communauté de communes Côte d'Émeraude pour rejoindre Dinan Agglomération au 1er janvier 2023. Ce départ entraîne des changements pour plusieurs services de la CCCE, dont le transfert de la crèche Mobydouce.

Située à Beaussais-sur-mer, Mobydouce fait désormais partie du réseau des structures « Petite enfance » de Dinan Agglomération. Pour autant, l'ensemble des enfants qui y sont accueillis conservent leur place, qu'ils soient habitants de la CCCE ou de Dinan Agglomération, et ce jusqu'à leur départ à l'école. L'équipe de professionnels et les conditions d'accueil restent inchangées. Quelques modalités du règlement de

fonctionnement évoluent mais le tarif reste le même.

Un accord entre les deux intercommunalités valide la possibilité, pour les habitants de la communauté de communes Côte d'Émeraude, de continuer à bénéficier de places au sein de la crèche Mobydouce. Ainsi, 40 % des places (23 existantes), seront réservées aux habitants de l'ouest du territoire de la CCCE, le reste des places sera attribué aux habitants de Dinan Agglomération. La CCCE assurera logiquement le financement de ces places auprès de Dinan Agglomération.

La demande d'inscription pour une place dans cette crèche est à compléter auprès du Relais Petite Enfance (RPE) de la Côte d'Émeraude, sur rendez-vous.

■ Contact : 02.96.82.60.48

Un conseiller en énergie partagée recruté pour 3 ans

La CCCE poursuit son travail de rénovation énergétique des bâtiments publics. Pour cela, un conseiller en énergie du patrimoine public intégrera les services de la CCCE à temps complet à partir du mois de février 2023. Il interviendra sur :

- Le territoire des communes et de la CCCE
- Les fluides : eau, gaz, fioul, électricité, bois
- Le patrimoine bâti, l'éclairage public, les véhicules.

L'objectif de son intervention est d'opti-

miser la gestion de l'énergie dans notre périmètre.

Durant ces trois dernières années, la CCCE bénéficiait de la mise à disposition à mi-temps d'un conseiller en énergie partagée qui opérait aussi pour la communauté de communes Bretagne Romantique (mutualisation entre les deux intercommunalités). La qualité du travail réalisé et les besoins dans ce domaine ont conduit à choisir un temps plein pour cette mission.

Modification de l'éclairage public dans les parcs d'activité



public dans les parcs d'activité

Pour limiter l'impact de la hausse tarifaire du coût de l'énergie, la CCCE a décidé d'agir dans ces parcs d'activités et notamment à la Ville au Coq. Depuis le 31 octobre, et jusqu'au 15 mai, l'allumage des éclairages se fait en soirée selon la luminosité et l'extinction a lieu à 21h30. Le matin, l'éclairage dé-

marre à 6h00 et l'extinction se fait de façon automatique en fonction de la luminosité.

En plus de l'intérêt économique, l'extinction des éclairages publics la nuit est également bénéfique pour la biodiversité. En effet, il est avéré que la lumière artificielle modifie le comportement des espèces nocturnes (orientation, déplacement, reproduction) et peut entraîner leur extinction.

Compétences eau et assainissement

Lors de sa séance du 17 novembre 2022, le conseil communautaire a confirmé sa volonté de transfert des compétences « eau potable » et « assainissement » à la CCCE au 01 janvier 2026, la date limite fixée par la Loi.

Un travail préparatoire conséquent va devoir être réalisé pour que la prise de compétences se fasse dans les meilleures conditions dans 3 ans.

Pour faire comprendre les enjeux de ce transfert de compétences, il est présenté de manière synthétique la nature des compétences concernées ainsi que les conséquences les plus directes.

Quelles compétences seront transférées ?

La CCCE exerce déjà la compétence « assainissement individuel » (SPANC) et il a été décidé de ne pas transférer la compétence relative à l'eau pluviale. Cette prise de compétences, de

droit au 01 janvier 2020 dans le cadre de la Loi NOTRe, a été volontairement refusée de manière concertée par les communes et la CCCE (minorité de blocage). Concernant l'eau potable, la compétence obligatoire « distribution de l'eau potable » est celle qui sera transférée par les communes à la CCCE. Concernant l'assainissement collectif, la compétence transférée concerne :

- le contrôle des raccordements au réseau public de collecte
- la collecte et le transport des eaux usées
- l'épuration des eaux usées
- L'élimination des boues issues des stations d'épuration

Les conséquences du transfert des compétences :

- mise à disposition à titre gratuit des biens et des équipements nécessaires à l'exercice des compétences
- transfert des contrats en cours, notamment les DSP (délégation de service public)
- transfert de plein droit des agents dont l'activité est exclusivement liée à ses compétences

Les conséquences sur les syndicats existants :

- lorsque le syndicat est composé de communes de la CCCE exclusivement, la Loi 3DS prévoit qu'il peut être maintenu 9 mois après la prise de compétence sauf délibération contraire de l'EPCI, le syndicat étant alors dissous avant le 01 janvier 2026.

▸ lorsque le syndicat est composé de communes issues de deux EPCI, il s'applique alors le principe de « représentation-substitution ».

L'exercice des compétences

- le choix du mode de gestion
- gestion interne : régie (il existe 3 types de régie possibles)
- gestion externalisée : DSP
 - L'harmonisation des modes de gestion
- reprise obligatoire des modes de gestion en cours
- harmonisation non obligatoire des modes de gestion
 - l'harmonisation de la tarification
- une obligation fondée sur le principe de l'égalité de traitement entre les usagers des services publics
- il peut cependant exister des différences de tarification dans les cas suivants :
 - une loi le prévoit
 - une différence de situation objective appréciable en rapport avec l'objet du service ;
 - soit parce que cette différenciation tarifaire répond à une nécessité d'intérêt général en rapport avec les conditions d'exploitation du service
 - les relations avec les usagers
- établissement d'un règlement du service
- information des usagers
- obligations particulières du service eau potable
 - relevé de la consommation et pose de compteurs
 - information de l'abonné en cas de



EXPRESSION DES ÉLUS DE L'OPPOSITION

UNE GOUVERNANCE AUTOCRATIQUE AU SERVICE D'UN PROJET INTROUVABLE

La mi-temps du mandat municipal permet un bilan intermédiaire sur le fonctionnement de l'équipe municipale, la méthode de son animateur et les ressorts de l'action conduite.

Nous avons alerté les conseillers sur les risques, suite à leur décision de déléguer au seul maire la responsabilité de la conduite des affaires juridiques et des travaux, d'installer ainsi **un système très autocratique** dans notre commune. Par la suite, nous avons observé que les actes administratifs qui auraient permis une forme de contrôle a posteriori, faisaient souvent défaut. Parallèlement, l'absence de comptabilité de programme n'a pas permis de suivre la réalité du coût des projets.

Les projets engagés ainsi se suivent et se ressemblent : habillés de pseudo-concertation, affublés d'urgence, ils ne sont ni discutables, ni amendables et se terminent quand c'est le cas dans une médiocrité que chacun peut observer. En témoignent, l'opération de la rue des Préaux dont on ne sait pas si elle est achevée, les nouveaux aménagements du boulevard de la Houle, dont on s'interroge sur ce qui a été changé pour sécuriser les cyclistes, ou encore le projet d'extension de la maison médicale qui semble oublié.

Le fonctionnement de l'équipe municipale connaît de profondes divisions se traduisant par des démissions significatives et un fort absentéisme des conseillers aux réunions. Les séances du conseil sont tendues, pénibles, peu constructives, orchestrées par un équilibriste, expert dans la pratique de l'asymétrie de l'information, afin de garder le dernier mot sur les dossiers.

Ce dispositif très autocratique est-il au service d'un projet fort, explicite et assumé ? Absolument pas, et c'est là tout le paradoxe ! Nul ne peut dire quel est le fil conducteur de l'action municipale, caractérisée par **une très grande pusillanimité**, une capacité à rejeter sur d'autres les responsabilités de l'action ou de l'absence d'action. On répète à l'envi, par exemple, son intérêt pour les énergies renouvelables, mais on évite de s'engager dans cette voie, quand l'occasion se présente. On fait semblant de faire : on laisse flotter depuis de nombreux mois le drapeau de l'Ukraine sur le fronton de la mairie, mais que fait-on pour l'Ukraine ?

Au fond, on a voulu les pleins pouvoirs pour ne rien entreprendre de clair. Aucun sens n'est donné à l'action et rien ne peut être débattu ni partagé avec le conseil municipal et les Briacins qui s'en désolent.

Yves Derenne - Françoise Saulais - Bernard Jamet - Julie Mathieu



Saint-Briac c'est vous

ENVIRONNEMENT —

Lutte contre les frelons asiatiques : mobilisation des Briacins volontaires

Ainsi que cela a été indiqué en novembre, pour l'année 2023 la commune va procéder à la distribution de 50 pièges à phéromones qui seront mis en place à partir du mois de janvier.

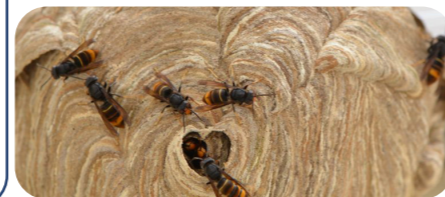
Ces pièges visent à capturer les reines dès qu'elles sortiront de leur hivernage et ainsi à éviter qu'elles développent des nids.

Pour se voir proposer un piège, il faut avoir déjà eu un nid dans sa propriété en 2022.

La gestion des pièges sera coordonnée avec la société Breizh. Le retrait des pièges sera effectué à la fin de l'hiver ce qui évitera de piéger d'autres espèces.

Une réunion de préparation se tiendra mi-janvier avec le prestataire, les services techniques de la commune et les particuliers qui souhaitent accueillir un piège.

L'inscription se fait en mairie ou par mail sur l'adresse suivante : mairie@saint-briac.fr



Enquête publique relative au projet de Parc Naturel Régional (PNR)

Le Conseil régional de Bretagne est responsable au côté du Syndicat mixte de préfiguration du projet de PNR Vallée de la Rance Côte d'Émeraude, de l'organisation de l'enquête publique.

Pendant plusieurs décennies, la Bretagne a connu un seul PNR, celui d'Armorique, qui fut créé parmi les tout premiers en France, avant même que la Région ne soit une collectivité de plein exercice.

Après la création en 2014 du deuxième PNR breton sur le Golfe du Morbihan, la Région accompagne désormais le projet de création du troisième PNR, autour de la Rance et de la côte d'Émeraude.

Historique du projet : quelques dates

Le projet a été initié par La Conférence des élus et usagers de la Rance (Cœur-Emeraude), association créée en 1994 qui associe les collectivités territoriales, l'Etat et certaines de ses agences thématiques, les associations et EDF. Ses premières missions étaient la gestion de la qualité de l'eau de la Rance, la gestion des sédiments en amont du barrage de la Rance et la protection du patrimoine naturel et historique du territoire. En 2008 a commencé le projet de création d'un parc naturel régional.

- 18 décembre 2008 : démarrage

officiel du projet par délibération du conseil régional de Bretagne ;

- 14 décembre 2009 : avis d'opportunité défavorable du conseil national de la protection de la nature (CNPN) •

5 mars 2010 : avis d'opportunité favorable du préfet de région ;

- Juillet 2017 : un résumé du projet de charte est diffusé à destination des élus et partenaires ;

12 octobre 2017 : extension du périmètre d'étude, qui passe de 66 à 75 communes, cette mesure suit un avis favorable du conseil économique social et environnemental régional (CESER) ;

- 20 septembre 2018 : avis intermédiaire défavorable du CNPN ;

30 mars 2021 : arrêté inter-préfectoral de création du syndicat mixte de préfiguration ;

- 12 décembre 2022 : ouverture de l'enquête publique portant sur le projet de PNR.

Le syndicat comporte aujourd'hui 82 membres dont 71 communes, les trois intercommunalités (CCCE, Saint Malo agglomération, Dinan agglomération), les deux départements et la région Bretagne.

Un petit fascicule appelé les dix points clés pour comprendre le futur PNR Vallée de la Rance- Côte d'Émeraude est consultable avec le lien suivant : <https://fr.calameo.com/read/003131202509445277092>

Les avancées de 2022

Le syndicat mixte de préfiguration a

consacré le début de l'année 2022 à la finalisation du projet de territoire du PNR, au travers de séminaires thématiques qui ont permis ensuite sa validation en Comité syndical le 6 juillet dernier.

Puis les services de la Région et du Syndicat mixte sont rentrés dans l'organisation d'une phase plus administrative et règlementaire, destinée notamment à recueillir l'avis de l'autorité environnementale et à préparer l'enquête publique.

Initialement prévue tout début décembre, l'enquête publique sera organisée du lundi 12 décembre 9h au lundi 16 janvier 2023 17h (durée pendant laquelle l'ensemble des pièces et le registre seront mis à disposition du public) Les trois commissaires enquêteurs ont été nommés par le Tribunal administratif de Rennes.

Toutes les informations et le registre dématérialisé sont accessibles sur le site suivant : bretagne.bzh/enquetepublique-pnr-vrce

Les permanences des commissaires enquêteurs seront les suivantes (il s'agit des périodes où chaque personne qui le souhaite peut rencontrer le commissaire enquêteur de permanence).

Les Prochaines étapes :

Voir tableau page 10



Lieux	Dpt	Date	Horaires
Dinan-La Source (maison des associations Boulevard André Aubert)	22	lundi 12 décembre 2022	9:00 - 12:00
Mairie d'EvranSalle Charles Coudray 17 rue de la liberation	22	lundi 12 décembre 2022	14:30 - 17:00
Mairie de Pleurtuit	35	samedi 17 décembre 2022	9:00 - 12:00
Mairie de Pleslin-Trigavou Saint-Malo (Centre d'Affaires le Carré)	22	samedi 17 décembre 2022	9:00 - 12:00
	35	jeudi 22 décembre 2022	14:00 - 17:00
Mairie de Pleslin-Trigavou	22	mardi 03 janvier 2023	15:00 - 17:00
Dinan- Atelier 5Bis Saint-Malo (Centre d'Affaires le Carré)	22	jeudi 05 janvier 2023	9:00 - 12:00
	35	vendredi 06 janvier 2023	14:00 - 17:00
Mairie de Pleurtuit	35	vendredi 06 janvier 2023	14:00 - 17:00
Mairie de Plélan-le-Petit	22	mercredi 11 janvier 2023	9:00 - 12:00
Mairie de Miniac-Morvan	35	mercredi 11 janvier 2023	14:00 - 17:00
Matignon - France service (maison intercommunale)	22	lundi 16 janvier 2023	14:00 - 17:00

Décembre 2022 :
Appel aux habitants pour l'enquête publique !



Printemps 2023 :
Consultation des 74 communes et autre collectivités



Été - Automne 2023 :
Vote de la Région et avis final des instances nationales



Fin 2023 - Début 2024 :
Décret de classement du Parc !

MER ET LITTORAL

Tarifs 2023 pour les mouillages du Port de Saint Briac

Les tarifs 2023 augmentent de la valeur de l'inflation, soit 6%.

Pour que l'autorisation d'utilisation temporaire (Acte unilatéral par lequel la commune de Saint-Briac-Sur-Mer autorise un usager à utiliser de façon temporaire un emplacement équipé dans le port) soit effective, l'usager doit procéder au paiement de la redevance avant le 31 janvier 2023.

Les tarifs en euros TTC sont présentés ci-contre.

Les ouvrages privés du type escaliers qui descendent sur le domaine portuaire feront l'objet d'une facturation annuelle identique à celle pratiquée pour les ouvrages privés qui descendent sur le domaine public maritime et que La DDTM facture annuellement.

Tarifs de la DDTM :
 • jusqu'à 10 m² d'occupation : 159 €/an (ex : 8 m², tarif = 159 €/an)
 • au-delà de 10 m² d'occupation : nombre de m² X 8,45 € (ex : 50 m², tarif = 50 X 8,45 € = 422,5 €/an)



Catégorie	Longueur hors tout	Année	Mois	Semaine	Jour
1	inf à 5 m	162	65	19	5.5
2	5 à 5,99 m	216	87	25	6.5
3	6 à 6,99 m	270	108	32	7.5
4	7 à 7,99 m	324	129	38	9.5
5	8 m à 8,99 m	432	173	50	11.5
6	plus de 9 m	703	281	80	19
Zone Salinette	YCSB	- 25			
Zone Perron					
Mairie	1 avril au 30 septembre	551			
YCSB		357			
Mouillage entrée de port visiteur, toutes catégories			Limitation à 7 nuits		10
Stationnement rack annexe			Forfait année		58
Aire technique de carénage			Forfait jour		50
Interventions, travaux et manutentions dans l'enceinte du domaine portuaire					
Jours et Heures ouverts		Forfait 1 h	75	30 min sup	33
Hors Jours et Heures ouverts			98		43
<i>Toute demi-heure commencée est due</i>					
Remorquage				Forfait	16
Escalier privé accès domaine portuaire					159

Catégorie	Longueur hors tout	Année	Mois	Semaine	Jour
1	inf à 5 m	153	61	18	5
2	5 à 5,99 m	204	82	24	6
3	6 à 6,99 m	255	102	30	7
4	7 à 7,99 m	306	122	36	9
5	8 m à 8,99 m	408	163	47	11
6	plus de 9 m	663	265	75	18
Zone Salinette	YCSB	- 25			
Zone Perron					
Mairie	1 avril au 30 septembre	520			
YCSB		337			
Mouillage entrée de port visiteur, toutes catégories			Limitation à 7 nuits		9
Stationnement rack annexe			Forfait année		55
Aire technique de carénage			Forfait jour		50
Interventions, travaux et manutentions dans l'enceinte du domaine portuaire					
Jours et Heures ouverts		Forfait 1 h	71	30 min sup	31
Hors Jours et Heures ouverts			92		41
<i>Toute demi-heure commencée est due</i>					
Remorquage				Forfait	15

Aidez la SNSM à sauver des vies



La campagne nationale de collecte de dons est lancée. La SNSM est financée au niveau national à 70% par des dons privés qui sont consacrés à former et entraîner les sauveteurs ainsi qu'à améliorer les équipements et la sécurité. La station de Saint-Briac est, quant à elle, financée à 100% par les dons privés. Pour les personnes redevables de l'impôt sur le revenu, le don ouvre droit à une réduction fiscale de 66%.

■ Pour aider à sauver des vies :
 Sur le site de la SNSM : <https://www.don.snsn.org> Pensez à affecter votre don à la station de Saint-Briac
 Ou contacter la station de Saint-Briac : snsmbriac@orange.fr, 22 chemin des Tourrelles, 35 800 Saint-Briac

VIE ÉCONOMIQUE ET COMMERCES

Le Copacabana

La convention d'exploitation du Copacabana arrivait à échéance en novembre 2022. L'appel à candidature lancé durant l'été 2022 a conduit à recevoir quatre dossiers de candidature.

La proposition retenue est celle de Karim Gougeon, exploitant sortant qui est donc reconduit pour cinq années jusqu'en novembre 2027.

La convention établie entre l'exploitant et la commune prévoit en particulier les éléments suivants :

- en matière d'horaires, l'occupant s'engage à ouvrir l'établissement au moins :
- tous les jours de 10h00 à 20h du 15 juin au 15 septembre ;
- les week-ends (samedi-dimanche) de 10h à 20h d'avril au 15 juin et du 15 septembre à fin octobre, à l'exception des jours de fortes intempéries.
- en matière d'offre, l'exploitant s'engage notamment à :
- proposer une offre petit déjeuner
- proposer une offre de snacking, salades, boissons, goûter, plat du jour, spécialités, dessert, sur place et à emporter
- utiliser des produits locaux
- tendre vers le zéro déchet
- ne pas mettre de mobilier en plastique
- terminer toutes activités (restauration et rangements) à 21h30 maximum

- permettre un accès qui ne soit pas limité aux seules réservations
- laisser la terrasse facilement accessible.

Le Bien-être, chaque lundi



Les ennuis chroniques et ponctuels peuvent avoir leurs solutions, Conseillère en Naturopathie, spécialisée en aromathérapie (huiles essentielles), Anne-Caroline se fera un plaisir de vous rencontrer, de connaître vos attentes et besoins à travers un bilan personnalisé, en mettant à votre disposition des méthodes naturelles et de bon sens afin de regagner un maximum d'énergie et de bien-être. Problèmes de poids, fatigue, digestion difficile, problèmes de peaux, de sommeil, elle réalise des mélanges d'huiles essentielles sur commandes (Roll-on/inhalateurs) : acné,

piqûres d'insectes/plantes, stress...
Consultation au bureau de l'Estran (au dessus de la poste de St Briac)-
Chaque lundi - Avec ou sans rendez-vous - De 09h à 17h30 - Premier contact par téléphone
Tarif découverte 1 ère séance 40€ - massage bien-être
Site : ewa-art-de-vivre.hubsid.fr

■ Pour tous renseignements
Anne-Caroline Kahan
06.10.82.36.59
ewa-saintbriac@laposte.net

Une nouvelle carte de cocktails envoûtante au Bar du Nessay



Cet hiver, l'équipe du Bar du Nessay vous embarque dans une histoire vieille comme le monde et les astres : celle du Tarot divinatoire.

Au fil de ce voyage initiatique gustatif, nous vous invitons à choisir des personnages, des cartes, qui vous feront découvrir de nouvelles saveurs. Avec l'aide de vos Alliés, vous allez rencontrer des savoir-faire et des terroirs uniques. Cette nouvelle carte proposant 9 cocktails avec alcool et 3 sans alcool allie originalité et caractère. Au cœur de cette Presqu'île si singulière, bercée au rythme d'immenses marées régies par les forces de la lune et du soleil, laissez-vous emporter par le mystère et l'ésotérisme de cette nouvelle carte de cocktails, confortablement amarré au coin du feu.

Bon voyage !

■ Contact :
Bar du Nessay
Presqu'île du Nessay
Boulevard du Béchet
35800, Saint-Briac-sur-mer
Ouvert tous les jours de 12h à 22h
02.99.21.02.10

La Houle gourmande

Cette année 2023 la « Houle gourmande », pâtisserie à Saint Briac, prend son autonomie par rapport à l'hôtel Le Nessay.

Pour le déjeuner, elle propose une nouvelle offre unique de restauration faite maison avec des produits locaux et de saison dans son salon de thé ou à emporter : quiches, tartes, bowls, salades ou sandwiches gourmands, accompagnés d'une délicieuse pâtisserie ou d'un

gâteau.

La promesse de moments de gourmandise qui enchanteront petits et grands !

MAISONS GOURMANDES

BOULANGERIES - PÂTISSERIES

■ Contact :
Houle Gourmande
2 boulevard de la houle
35800 Saint-Briac-sur-mer
Salon de thé à l'étage vue mer
Ouvert du mardi au dimanche de 8h à 19h

MOMENTS MUSICAUX -

Musique Rive Gauche

Dimanche 29 janvier 2023 - 17h

Eglise de Saint-Briac sur mer

Loïc Georgeault, récital d'orgue
«œuvres de : Bach, Mendelssohn, Vaughan Williams, Langlais»

Programme

Félix Mendelssohn-1809 - 1847

Troisième sonate pour orgue op.65 | 1844 basée sur le choral de Luther Auss tiefer Not schrei ich zu dir.

- Con moto maestoso
- Andante tranquillo

Jean-Sébastien Bach -1685 -1750
Partita diverse sopra Sei gegrüßet, Jesu gütig BWV 768 | 1705
Choral et 11 variations

Ralph Vaughan-Williams - 1872-1958

Prélude sur des airs gallois op.65 | 1844 basée sur le choral de Luther Auss tiefer Not schrei ich zu dir.

- Bryn Calvaria
- Rhosymedre

Jean Langlais - 1907 - 1991

- Pasticcio | 1956

- Jésus nous dit de prier extrait de Chants de Bretagne | 1975

- Canzona extrait de la suite folklorique | 1954



■ Tarif unique: 10€
Réduit: 5€ (adhérents et associations partenaires)
Billetterie : www.musiquesrivegauche.com

Dimanche 19 février 2023 - 17h

Eglise de Saint-Briac sur mer

Duo Durand - Picot

Mikaël Durand, orgue et viole de gambe

- Christophe Picot, contrebasse

Programme

Georg Friedrich Haendel - 1685 -1759

Aria de contrebasse et orgue «ascari ch'io pianga» extrait de l'Opéra de Rinaldo.

Il s'agit d'une adaptation du célèbre aria L'ascia la spina tirée de l'oratorio «Il trionfo del Tempo» écrit en 1707 par Haendel

Jean-Sébastien Bach -1685 -1750

-Deux menuets pour viole de gambe et contrebasse extraits du Carnet pour Anna Magdalena Bach dans les années 1722 ou 1725.

-Aria pour contrebasse et Orgue (extrait de la troisième suite)

-Concerto en la mineur d'après Vivaldi - Premier mouvement orgue seul

Piotr-Ilitch Tchaïkovski - 1840 -1893

Vieille chanson française pour contrebasse et orgue

Henri Ecclès - 1670 -1742

Sonate pour contrebasse et orgue -

-Largo,

-Allegro con spirito

Louis-Nicolas Clerambault - 1676 -1749

-Duo pour contrebasse et viole de gambe. duo extrait du livre d'orgue : deux suites du premier et deuxième ton composées vers 1710. Il est revisité grâce

aux timbres chauds et chaleureux de la

viole de gambe et de la contrebasse

-caprice pour orgue seul

Antonio Vivaldi - 1678 -1741

Larghetto pour contrebasse et Orgue, extrait du célèbre concerto n°9 l'estre armonico

Alexandre Guilmant - 1837 -1911

Final de la première sonate pour le grand orgue

Antonio Vivaldi - 1678 -1741

Largo pour contrebasse et orgue. Ce célèbre largo a été notamment repris dans la musique du film Barry Lyndon de Stanley Kubrick

Anonymel - XVII ème siècle

Sicilienne de Green sleeves pour contrebasse et orgue.

Georg Friedrich Haendel - 1685 -1759

Sarabande de Haendel Contrebasse et orgue



■ Tarif unique: 10€

Réduit: 5€ (adhérents et associations partenaires)

Billetterie : www.musiquesrivegauche.com



ÉCOLES ET JEUNESSE -

Une nouvelle année aux Cap Horniers !



Tous les élèves se joignent à l'équipe pédagogique afin de vous souhaiter leurs meilleurs vœux pour cette année 2023 qui débute !

Pour cette nouvelle période, les projets se poursuivent:

-Chez les maternelles, l'accent sera mis sur la musique avec notre partenaire les notes d'émeraude.

-Les TPS/PS/MS continueront leur découverte du monde : direction l'Amérique et le carnaval de Rio.

-Les élèves d'élémentaires prolongent leur découverte, grâce à Escale Bretagne autour des usages de l'eau ; ces séances leur permettent de découvrir le cycle de l'eau domestique, d'aborder la sécheresse et les économies d'eau à effectuer afin de la préserver.

-Les CP/CE1 se jeteront à l'eau avec les

premières séances de piscine.

-Les séances de musique, en préparation de la chorale de circonscription, débiteront avec des interventions régulières sur le thème de la nature.

-Une visite du collège est prévue pour tous les CM2, en rejoignant l'école de St Lunaire, avec leur enseignante.

-Pour les CM1/CM2 un atelier « Fresque Océane » sera organisé courant Janvier. L'objectif de cette intervention est de créer une grande fresque afin de sensibiliser les élèves à la biodiversité marine, la pêche, les industries maritimes, le dérèglement climatique et la pollution en lien avec nos activités du quotidien.



■ Si vous souhaitez venir à la rencontre des écoliers afin de partager un temps avec eux et leur faire profiter de certaines de vos connaissances, n'hésitez pas à contacter la directrice, Madame Fauvette au 02.99.88.34.82

Belle et Douce Année 2023 !



Les élèves de Sainte-Anne, le personnel et les enseignantes vous souhaitent une belle et douce année 2023 emplie de bonheur ! Que 2023 vous apporte la santé ! Que 2023 soit pour chacun d'entre vous l'occasion de beaux moments partagés !

Saint-Briac en Hiver

Au cours des mois de janvier et février, c'est la découverte culturelle qui va être mise à l'honneur. Les élèves de Sainte-Anne vont s'initier à l'art de la céramique avec Madame Bonhomme de l'atelier Maison Flairie. Deux ren-

contres sont prévues pour chacune des classes afin de fabriquer dans un premier temps et décorer dans un second temps un objet en céramique.

Les élèves ont également rendez-vous à Emerald Cinema à la Richardais pour visionner des films d'animations adaptés à leur âge. Toute l'école est en effet inscrite au programme Cinécole. Ce programme sélectionne et diffuse 3 séances au cours de l'année scolaire pour chacun des 3 cycles de l'école. Tous ces films et courts métrages sont recommandés "Art et Essai Jeune Public".

Les élèves continueront également leurs visites mensuelles à la médiathèque où ils écouteront avec intérêt et beaucoup de plaisir les albums contés par les bénévoles de la médiathèque. Ils rapporteront un livre à l'école pour patienter jusqu'à la prochaine rencontre !

Enfin, la Malle Théâtre, Compagnie de Théâtre de Marionnettes, revient à la rencontre des élèves le temps de la représentation de son dernier spectacle : Secrets d'Epices ! C'est un beau voyage qui s'annonce pour les petits et les grands !

Les CM2 vivront une journée d'immersion au collège Sainte-Marie de Dinard afin de se projeter et de découvrir et se familiariser avec ce nouvel établissement qui sera le leur l'an prochain. Ils suivront des cours avec leurs camarades qui sont maintenant en 6ème et déjeuneront au self avec eux.

Les élèves de toutes les classes vivront

un temps fort organisé par l'Apel : Le carnaval des Rois. Cette année c'est la classe des CP/CE1 qui se charge de l'organisation de ce moment convivial. Parents et élèves seront invités à se retrouver pour partager une galette des Rois. Attention une tenue costumée est de rigueur !

Silence, ça pousse !

En janvier et Février, nos jardiniers en herbe et leurs bacs potagers sont au repos !

■ Pour toute demande de renseignements et inscriptions, contactez le chef d'établissement : Emmanuelle Gauden, par téléphone 07 68 32 02 43, par mel eco35.ste-anne.st-briac-sur-mer@e-c.bzh, via notre site internet : www.stbriac-ecolesainteanne.org.



Cap à l'Ouest

Les petits lecteurs du mercredi après-midi, attendent impatiemment l'arrivée de Mathilde de la Médiathèque et Agnès (Bénévole) pour une écoute de plusieurs histoires un mercredi par mois de 14h30 à 15h00



Un mercredi par mois Morgane et Matthieu organisent des sorties extérieures: promenade sur la Garde Guérin, Sortie VTT, sortie au bowling....

SÉJOUR VACANCES ANNÉE 2023

Des séjours seront organisés sur les vacances d'hiver, de printemps et d'été



Grand Succès pour le Séjour Ski Du 12 au 19 Février 2023. 30 enfants de Lancieux et St Briac partent à La Toussuire.

Un séjour vacances sera organisé pour les vacances de printemps et d'été.

Les lieux sont à définir

Ces séjours permettent aux enfants de partir en vacances, de découvrir un autre environnement, des activités qu'ils ne connaissent pas, des spécialités culinaires et de partager des moments conviviaux. L'enfant sera acteur de son séjour.

Merci aux animateurs de Cap à l'Ouest pour leur implication dans l'organisation des activités des enfants sur tous les temps périscolaires.

■ Contact :
06.69.08.41.65
enfance@saintbriac.fr



MÉDIATHÈQUE

Nuit de la lecture : venez enquêter à la Médiathèque !



Vendredi 20 janvier 2023

Cette année, la Médiathèque vous propose une animation pour la nuit de la lecture, sur le thème de la peur :

- **Escape game Cornebidouille** : à travers une série d'énigmes à résoudre, les enfants auront 45 minutes pour neutraliser la sorcière Cornebidouille qui s'est échappée de son livre.

Pour les 6-11 ans. Début du jeu à 18 h précises.

- **Panique à la Médiathèque** : un



meurtre a eu lieu à la Médiathèque ! Venez nous aider à identifier l'assassin. Pour adultes et enfants à partir de 12 ans. Début du jeu à 19 h précises.

Gratuit, places limitées

■ inscription auprès de la Médiathèque uniquement par mail ou téléphone (02-99-88-07-06 / mediatheque@saintbriac.fr)

LES GRANDS ESPACES CATHERINE MEURISSE



Catherine Meurisse nous raconte avec humour son enfance à la campagne.

Au milieu des vieilles pierres de la bâtisse que ses parents restaurent et de leur jardin, pensé comme un havre de culture au sein d'un monde extérieur

devenu fou, elle a grandi bercée de poésie, de littérature, et de peinture. On croise Proust, Montaigne, Rabelais, Pierre Loti...

L'auteure sème les références tout au long de ce magnifique album, et on se régale en apprenant.

Née en 1980, Catherine Meurisse est dessinatrice de presse, illustratrice pour la jeunesse et auteure de bande dessinée.

Publiée en 2016, sa bande dessinée La Légèreté (Dargaud, 2016), en partie écrite lors d'une courte résidence à la Villa Médicis à Rome en 2015, raconte son retour à la vie et au dessin, après l'attentat contre Charlie Hebdo.

Catherine Meurisse a été élue à l'Académie des Beaux Arts (section peinture) en janvier 2020. C'est la première dessinatrice de bande dessinée à obtenir cette distinction.

ON DIRAIT DES LOUPS SANDRINE COLLETTE

Liam vit avec sa femme et son fils dans un lieu reculé et isolé, au milieu des grands espaces.

Au retour d'une chasse, suite à un accident, il va lui falloir s'occuper de son jeune fils de 5 ans.

Sandrine Collette nous embarque, avec son écriture particulière, dans une sorte de western, au cœur d'une nature sauvage et splendide. Le père et le fils y apprendront à survivre et surtout à se

trouver.

Magnifique récit de la découverte de la paternité, ce roman nous emporte avec une rare intensité.

Sandrine Collette a reçu le prix Jean Giono et le prix Renaudot des lycéens pour ce superbe roman.



Pense bête !

Depuis septembre la bibliothèque a élargi ses horaires d'ouverture. Elle est notamment désormais ouverte le mardi après-midi de 16h à 18h, le mercredi jusqu'à 19 h et le samedi après-midi de 13h30 à 16h30.

HORAIRES

Mardi 16h-18h
Mercredi 10h-13h et 16h-19h
Vendredi 10h-13h et 16h-18h
Samedi 10h-13h00 et 13h30-16h30

A partir du 1er janvier 2023, les adhésions à la Médiathèque seront gratuites pour les moins de 25 ans, ainsi que pour les bénéficiaires du RMI, RMA, RSA, demandeurs d'emploi et les titulaires d'une carte handicapé.



■ Contact Médiathèque : 02.99.88.07.06

SPORT ET LOISIRS

Le cinéma des Montreurs d'ombres



En janvier « L'ANGLETERRE DE KEN LOACH » :

- dimanche 22 janvier 2023 à 17h, Ciné-club à Saint-Briac :

RAINING STONES de Ken Loach (1994) : cinéaste critique de la société anglaise depuis les années 70, Ken Loach raconte ici les déboires d'une famille ouvrière tiraillée entre sa pauvreté matérielle et ses exigences de dignité (vostf).

- mardi 24 janvier 2023 à 20h, Ciné-débat à Saint-Lunaire :

MOI, DANIEL BLAKE de Ken Loach (2016) : 22 ans après, Ken Loach brosse le portrait d'un homme victime des absurdités administratives. La noirceur du tableau est néanmoins compensée par les relations d'entraide entre les laissés-pour-compte de la société (vostf).

En février « ILLUSIONS DE FEMMES » :
- dimanche 19 FÉVRIER 2023 à 17h, Ci-

né-club à Saint-Briac :

UN TRAMWAY NOMMÉ DÉSIR d'Elia Kazan (1950) : Confrontation rugueuse entre une femme nourrie d'illusions et de nostalgie et un homme fruste et brutal (vostf).

- mardi 21 FÉVRIER 2023 à 20h, Ciné-débat à Saint-Lunaire :

BLUE JASMINE de Woody Allen (2013)



: Une femme qui s'accroche à ses rêves de grandeur se heurte à une réalité qu'elle ne veut pas voir (vostf).

Toutes les projections font l'objet d'une présentation et sont suivies d'un débat entre les participants.

- Les séances du ciné-club de Saint-Briac ont lieu dans la Salle de la Vigie, rue de Pleurtuit, et sont ouvertes à tous, moyennant une adhésion à l'association « Montreurs d'ombres » (cotisation : 20 € pour l'ensemble du programme ou gratuit pour les 5 premières séances).

> ON PEUT ADHÉRER À TOUT MOMENT DE L'ANNÉE

- Les séances de Saint-Lunaire ont lieu au cinéma Le Familial, Bd des Cap-Horniers, Saint-Lunaire. Séances payantes (6 € ou 4 € pour les adhérents de l'association « Montreurs d'ombres »).

■ Informations et contacts : montreurs.dombres@gmail.com

Yoga « au fil des saisons »



Nous proposons un cycle de stages de Yoga intégral sur l'année scolaire 2022/23. Ce deuxième stage a lieu le DIMANCHE 15 JANVIER de 10h à 13h à la salle du Presbytère de St Briac-sur-Mer

Le thème : YOGA, pratiques profondes pour l'hiver avec yoga postural, respiration énergétique, relaxation profonde/méditation

L'accent est mis sur la présence à l'unité du Soi, dans le plaisir du partage et

dans une ambiance décontractée mais professionnelle.

Les inscriptions se font par stage, ou pour le cycle complet pour un tarif préférentiel.

Tarif : 40 euros

Association Cœur de Yogi. Professeure de yoga et coach professionnelle agréée Sport Santé (ARS Bretagne)

Katerine Lacombe

■ contact : 06.46.83.67.36

mail : katerine.coeurdeyogi@gmail.com

LOTO



• L'association locale de l'Union Nationale des Combattants de Saint Briac sur mer organise un loto le dimanche 26 février 2023 à 14h. Salle des fêtes de La Ville au Coq de St Briac-sur mer. Ouverture des portes à 12h.

• 2500€ de bons d'achat et lot surprise.

• Restauration sur place.

■ Réservation conseillée (de préférence par SMS) au 06.98. 49 .21. 52 .Animation assurée par JCO.

Pleurtuit-Saint-Briac-Saint-Lunaire football



Le PCEF dispute ses matchs le dimanche au stade du pont Laurin pour les seniors, à la salle des sports pour le futsal et pour les 5 ans à 9 ans tous les mercredis de 13h30 à 15h à Saint-lunaire. Il est encore possible de s'inscrire dans toutes les catégories, masculines et féminines. Nous recherchons des arbitres et des dirigeants.

■ Renseignements sur le site du club : www.footeo.pcef.com

Belle année 2023 sur la côte d'émeraude

Toute l'équipe de Dinard Côte d'Émeraude Tourisme vous souhaite une belle année 2023 et vous partage ses 3 coups de cœur à ne pas manquer cette année :

• Réviser ses classiques :

Découvrez ou redécouvrez l'histoire de Saint-Briac-sur-mer avec la visite « Du village à la station ». Depuis le boulevard de la Mer, cette balade vous permettra de rejoindre le centre-bourg par

les chemins de traverse. Au programme : les origines de cet ancien village de marins, sa vocation maritime et ses capitaines au long-cours, l'histoire balnéaire...

Programme complet des balades commentées à venir sur www.dinardemeraudetourisme.com ou sur notre billetterie en ligne :



• Prendre du bon temps en famille ou entre amis avec le geocaching

« Pierre en bord de mer » vous emmène faire une jolie promenade dans Saint-Briac-sur-mer... Petits et grands vont adorer ! Avec l'application gratuite Trésors de Haute-Bretagne sur votre smartphone, trouvez le trésor après avoir résolu les énigmes.

• Partir en vélo et tester le circuit «Saint-Briac-Sur-Mer, l'essentiel».

Profitez de cette balade pour (re)découvrir le bourg et les ruelles de Saint-Briac-sur-mer et de ses points de vue imprenables sur la Côte d'Émeraude.

■ Retrouvez ces coups de cœur et plus encore sur www.dinardemeraudetourisme.com

Crédit : Renaud Photographie



Ouverture et Horaires

En janvier et février Jocelyn vous accueille :

Lundi – Mercredi – Vendredi : 9 h 30 – 12 h 30 / 14 h – 18 h

Pendant les vacances scolaires :

Du lundi au samedi : 9 h 30 – 12 h 30 / 14 h – 18 h. Fermeture hebdomadaire le jeudi.

■ DINARD CÔTE D'ÉMERAUDE TOURISME
Réseaux sociaux : @DinardEmeraudeTourisme

Tél. 0821 235 500 (0.12 €/mn+prix appel)

Mail : info@dinardemeraudetourisme.com

Web : www.dinardemeraudetourisme.com

La dynamique des Amis des Amis

L'association les Amis des Amis organise des sorties d'une journée en autocar à

partir de la région malouine, en proposant à ses adhérents différents thèmes : découvertes, lieux culturels, nouveautés... La Galette des Vœux, le MERCREDI 18 janvier 2023 à 14 H 30 à la salle des fêtes de la Ville au Coq à Saint Briac, sera notre premier rendez-vous de la nouvelle année. Venez découvrir notre Association et son programme de sorties. N'oubliez pas de vous inscrire à la Galette avant le 12 janvier.



■ Contact : François Harel 06.25.26.55.00 ou lesamisdesamis35@gmail.com

Vide greniers de la MAM

Après son dernier succès lors de l'édition de septembre, toute l'équipe de la MAM est heureuse de vous annoncer l'édition de mars 2023 de son vide greniers, qui aura lieu le dimanche 5 mars 2023, à la salle des fêtes de St Briac, de 9h à 17h.

Tarif/table fournie : 6€ (2 tables max/exposant)

Panier repas : 4€, à réserver en même temps que l'inscription.

Petite restauration sucrée et salée sur place.

Boissons chaudes et froides sans alcool.

Tour de poney en fonction de la météo.

Pêche à la ligne et pesée d'un panier surprise.



■ Contact : mamtyhiboux@gmail.com
06.85.54.76.45

Les naturelles - Pyrogravures sur bois à l'Estran

Jusqu'à la mi-mars, vous pourrez découvrir les pyrogravures sur bois de l'artiste bretonne Marie L'Hotellier à l'Estran. Ces œuvres seront installées dans les différents bureaux de l'espace de coworking briacien.

Influencée par ses expériences personnelles et professionnelles au contact de la nature, elle en partage avec nous son interprétation.

Elle vous invite à venir la rencontrer au tour d'un verre le vendredi 13 janvier. L'occasion de découvrir son travail et d'échanger avec elle.

Vendredi 13 janvier – de 18h à 21h

■ Contact : L'Estran – 1 place du centre



(au-dessus de la Poste)
Marie L'HOTELLIER – mellehotellier@gmail.com

Les Amis des Jardins apprennent la taille des arbres fruitiers

L'association Les Amis des Jardins de Saint Briac tiendra son assemblée générale le mardi 17 janvier 2023 à 14 H 30 à la salle des fêtes de la Ville au Coq à Saint Briac. Inscriptions avant le 12 janvier. Venez nombreux nous soutenir,

nous apporter vos suggestions et déguster la galette des rois. Le programme des activités et visites 2023 vous sera présenté.

■ Contact : François Harel 06.25.26.55.00 ou



jardinsbriacins@gmail.com

Le prochain vide grenier de l'APE aura lieu le dimanche 26 mars



Salle omnisports, vallée Gatorge à Saint-Briac

Horaires 8h00-17h00 pour le public
Entrée gratuite
Petite restauration et buvette sur place
Horaires exposants
6h00-18h00
Possibilité de venir installer la veille
Café et part de gâteau offert pour tous les exposants

Tarifs 3 possibilités :

- Intérieur avec table et chaise 2m30 -10 €
- Intérieur sans table ni chaise 2m30 -8 €
- Dehors, sans matériel 2m -5 €

■ Inscription :
erwanne@orange.fr
06.81.86.11.11
Anne Salliot
Vice présidente APE



Petit rappel des règles de civilités sur le marché

Notre commune à la chance d'avoir un joli marché toute l'année en plein centre bourg. Voici quelques rappels concernant son fonctionnement.



Les Horaires

LE MARCHE DU VENDREDI

Le stationnement et la circulation sont interdits sur les parkings du centre bourg le vendredi dès 5h du matin et ce jusqu'à 14h30 (cet horaire peut être ajusté en fonction des besoins de nettoyage de cet espace)

LE MARCHE DU LUNDI EN SAISON (JUILLET/AOUT)

Le stationnement et la circulation sont interdits dans la grand rue, boulevard de la mer (le long du square Armel Beaufiles) et au début de la rue des Tennis (côté grand rue) dès 5h du matin et ce jusqu'à 14h30 (cet horaire peut être ajusté en fonction des besoins de nettoyage de cet espace).

Rappel des infractions et amendes

Ainsi, la violation des interdictions et le manquement aux obligations édictées par les arrêtés de police du maire sont punis de l'amende prévue pour les contraventions de 2ème classe (soit à ce jour 150 € maximum)
Cela concerne évidemment la réglementation du marché (circulation interdite, utilisation d'appareil sonore, ...)

Le règlement

Les chiens doivent être tenus en laisse dans l'enceinte du marché.

La circulation de tout véhicule motorisé ou non est totalement interdite (les vélos, les trottinettes... doivent mettre pied à terre). Seuls les véhicules de premier secours, et les dispositifs pour les personnes à mobilité réduite sont autorisés à circuler.

Sur les horaires de marché, les riverains des rues interdites à la circulation ne peuvent faire valoir leur droit de rentrer ou de sortir leur véhicule de leur propriété.

La politesse, le respect et le dialogue doivent être la règle dans tout échange avec les agents, les commerçants et les autres usagers.



LES RENDEZ-VOUS DU PATRIMOINE

Une mine d'argent à St Briac – Deuxième épisode

Dans une première étape, le fascicule du Pays de St Briac de 2022, repris par le Petit Briacin de mai-juin 2022 (n°17), indiquait que le trou de la falaise du Chatelet était le reste d'une escroquerie et que M.Dupart, ancien capitaine, avait loué son champ du Chatelet en 1828 à Mr William Castell pour exploiter une mine d'argent.

Dans cette deuxième étape issue de nouvelles recherches, il apparait que Castell travaille avec Captain O. et qu'ils ont trouvé non pas une mine mais deux. La première, de cuivre, est au Chatelet sur le terrain de Mr Lemoeuf, ancien capitaine et maire. Cette parcelle est contiguë à celle de Dupart. L'autre mine est chez Mr Savary, plus haut sur le Frémur. C'est une mine de zinc. La première est bien placée : chez des notables et bien en vue de tout le village. Chez le notaire Fouquet, Castell signe les baux pour louer ces terrains. Il présente des échantillons soi-disant briacins. On les examine. On les envoie à la chambre de commerce de St Malo qui les fait analyser. Ils contiennent bien du cuivre. Castell organise une grande fête communale pour inaugurer les nouvelles mines et leur donner les noms colorés de Rose d'Angleterre et Lys de Navarre. La nouvelle est annoncée dans le journal de St Malo et dans deux journaux de Paris. Finalement on fait venir des mineurs de Cornouaille pour entamer la galerie qu'on voit toujours. Une participation à cette juteuse mine future est proposée par Castell et Captain O..Les investisseurs restent assez prudents. Et fin 1830, les Anglais ont disparu avec l'argent récolté. Qui sont donc ces Anglais ? Captain O n'est pas un marin ni un militaire mais



un « mine captain », c'est-à-dire un directeur de mine, avec une compétence minière. A cette période, les mines de cuivre de Cornouailles sont en plein boom. Castell, lui, il est arrivé à Saint Servan en 1826 avec sa maîtresse après avoir abandonné à Londres sa femme, leurs cinq enfants et une lourde dette. On fait croire qu'il s'était jeté dans la Tamise. C'est un aventurier et un coureur de jupons, il est aussi bon musicien et compositeur.

Quelques mois plus tard, on le retrouve à Sydney avec une autre femme, sous le nom Castell de Cavendish, où il arrive à gagner sa vie à peu près honnêtement. Il fait danser les pionniers et les condamnés libérés et compose des polkas sur des thèmes aborigènes. Les Australiens le considèrent comme le premier compositeur australien sous l'aspect chronologique et le créateur de la musique coloniale australienne. En janvier 1839, il se noie avec sa maîtresse dans le port de Sydney lors de la régata organisée à l'occasion de la fête nationale australienne. De nombreux artistes sont passés par Saint Briac et ont laissé le souvenir de leur passage dans des tableaux, des sculptures ou des textes. Le premier compositeur vivant en Australie est lui aussi passé par Saint Briac et a laissé un souvenir architectonique original, qu'on n'attendrait pas d'un musicien, ce trou dans la falaise.

Des informations plus complètes sont accessibles avec le lien ci-après <https://sites.google.com/view/saintbriachistorique/arnaque-du-trou-de-la-falaise-du-chatelet>

NUMÉROS UTILES

Police municipale : 06 08 60 81 44

Police-Secours : le 17

S.A.M.U : le 15

SOS Médecins : 3624

Médecins généralistes :

Dr. Fourmeyron : 02 99 40 14 18

Dr. Guillemot : 02 99 88 01 68

Pharmacie : 02 99 88 32 48

Pompiers : le 18 ou le 112

Secours en mer SNSM : le 196

CCAS : 02 99 88 39 42

Port de plaisance :

06 08 47 68 82

Taxis : 06 08 94 94 62

06 70 29 07 61

Point info tourisme :

0 821 235 500 (Service 0.12€/min+ prix appel)

Centre d'Affaires - Coworking l'Estran :

07 81 00 71 07

Accueil de loisirs Lancieux :

02 96 86 23 43

Accueil de loisirs Saint-Lunaire :

02 99 16 62 31

École publique : 02 99 88 34 82

École privée : 02 99 88 30 81